

1) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, quel matériel ne fait pas partie de l'équipement obligatoire :

- L'oxygénothérapie
- Les tables
- L'eau potable
- L'aspirateur de mucosités

2) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, précisez 8 espaces d'évolution. Quels espaces figurent :

- 0 à 6 mètres
- 0 à 70 mètres
- 0 à 10 mètres
- 0 à 25 mètres

3) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, dans quel situation l'encadrant de la palanquée n'est pas obligé de porter un système de sécurité gonflable :

- Une carrière de 5 mètres de fond
- Un lagon de 5 mètres de fond
- Une fosse de 5 mètres de fond
- Un étang de 5 mètres de fond

4) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, un E2 est :

- Un initiateur
- Un initiateur + guide de palanquée
- Un stagiaire BEES1°
- Un aspirant fédéral FSGT

5) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, les tubas et détendeurs doivent être désinfectés :

- Toutes les 10 plongées
- Après chaque plongée
- Avant chaque plongée
- En cas de changement d'utilisateur

6) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, le plan de secours est un document :

- Obligatoire
- Qui est affiché
- Porté à la connaissance des autonomes et encadrants
- Standard et téléchargeable sur internet

7) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, les recycleurs peuvent être utilisés :

- S'ils sont certifiés
- Si le plongeur est BEES1°
- Si le plongeur a suivi une formation reconnue par le fabricant
- Si le plongeur a suivi une formation adaptée avec la FSGT

8) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, les plongeurs PA-60 peuvent plonger sans directeur de plongée :

- Si l'exploitant de l'établissement les y a autorisés
- Jusqu'à 60 mètres
- Jusqu'à 40 mètres
- Sans oxygénothérapie

9) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, la fiche de sécurité :

- Regroupe les n° d'urgence en cas d'accident et les procédures pour le secours
- Doit être remplie par le directeur de plongée
- Doit être conservée 1 an
- Résume juste le nom des plongeurs et la profondeur atteinte

10) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, les plongeurs PE-60 :

- Peuvent plonger en autonomie jusqu'à 60 mètres
- Peuvent être encadrés par un BEES1°
- Doivent porter un moyen de contrôler les paramètres de la plongée
- Peuvent être dans une palanquée de 5 plongeurs (encadrant non compris)

11) Pour présenter les niveaux II et III de plongeurs, il faut être âgé respectivement de :

- 14 et 16 ans
- 18 et 20 ans
- 16 et 18 ans
- 18 ans pour les deux brevets

12) Pour présenter le NIV, il faut obligatoirement :

- Avoir 18 ans
- Etre NIII
- Avoir 100 plongées
- Avoir l'initiateur

13) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, le conseiller à la prévention hyperbare pour les plongées au-delà de 40 mètres :

- Peut être BEES1°
- Peut être DEJEPS
- Peut être BPJEPS
- Peut être BEES2°

14) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, en milieu artificiel :

- La fiche de sécurité est obligatoire
- Le E1 peut être DP
- Les PE-12 peuvent plonger en autonomie
- La VHF est obligatoire

15) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, pour être directeur de plongée au trimix pour des plongées en exploration jusqu'à 70 mètres :

- On peut être MF1° + PTH-120
- On peut être BEES2°
- On peut être BEES1° + PTH 70
- On peut être CMAS 2 étoiles + PTH-120

16) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, pour être directeur de plongée au trimix pour des plongées en enseignement jusqu'à 80 mètres :

- On peut être MF1° + PTH-120
- On peut être BEES2°
- On peut être BEES1° + PTH 70
- On peut être CMAS 2 étoiles + PTH-120

17) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, le directeur de plongée :

- Ne peut pas encadrer de plongeurs sous l'eau et doit rester sur le bateau
- Doit avoir une qualification PN-C lors d'une plongée organisée au nitrox
- Peut être BPJEPS si de la plongée bouteille est organisée jusqu'à 6 mètres
- Peut être DEJEPS

18) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, certaines aptitudes sont mentionnées :

- PE-12 : plongeur encadré 12 m
- PN : plongeur nitrox tous mélanges
- PA-20b : plongeur autonome 20 mètres
- PTH-70 : plongeur trimix/héliox 70 mètres

18) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, une palanquée de débutants peut évoluer (avec l'encadrant mais sans P4 ou GP supplémentaire) :

- A 5 entre 0 et 12 mètres
- A 5 entre 0 et 6 mètres
- Avec 1 seule débutant par encadrant
- Sans encadrant si le DP l'autorise

19) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, le DP peut attribuer à un plongeur sans brevets français :

- L'aptitude PA-20
- L'aptitude PE-60
- L'aptitude PE-12
- L'aptitude PA-12

20) Dans le CDS, pour les articles A322-71 à A322-101 et annexes, en cours de formation PE-60, un plongeur PE-40 peut être dans une palanquée :

- De 3 plongeurs encadrés par un BEES1°
- De 4 plongeurs encadrés par un BEES2°
- De 4 plongeurs encadrés par un DEJEPS
- De 4 plongeurs encadrés par un DESJEPS avec un N4 ou GP en supplément.